

06 mai 2022 -16:33

Appartient à Conseil des ministres du 6 mai 2022

Droit passerelle de crise en faveur des indépendants qui subissent des dommages dans le cadre de la guerre en Ukraine et du Covid-19

Sur proposition du ministre des Indépendants David Clarinval, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi et un projet d'arrêté royal instaurant un droit passerelle de crise adapté afin de limiter les dommages subis par les indépendants à la suite de la guerre en Ukraine et du Covid-19 (volet quarantaine).

L'avant-projet de loi vise l'introduction d'un droit passerelle de crise adapté afin de venir en aide aux travailleurs indépendants touchés par la guerre en Ukraine et par les éventuelles sanctions économiques. Cette mesure sera en vigueur du 1er avril au 30 juin et prévoit l'octroi d'un soutien temporaire par le biais d'un droit passerelle pour les travailleurs indépendants qui démontrent une perte du chiffre d'affaires d'au moins 40 %, à la suite de la guerre en Ukraine.

Le projet d'arrêté royal vise la prolongation du troisième pilier (quarantaine) du droit passerelle de crise dans le cadre de la crise du Covid-19 jusqu'au 30 juin inclus.

Les projets sont transmis pour avis au Conseil d'État.

Avant-projet de loi introduisant une mesure temporaire de droit passerelle suite au conflit entre la Russie et l'Ukraine

Projet d'arrêté royal modifiant la loi du 23 mars 2020 modifiant la loi du 22 décembre 2016 instaurant un droit passerelle en faveur des travailleurs indépendants et introduisant les mesures temporaires dans le cadre du COVID-19 en faveur des travailleurs indépendants

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

David Clarinval, ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME et de l'Agriculture, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique, chargé du Commerce extérieur
Rue des Petits Carmes, 15 - 6e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 277 69 79
<https://clarinval.belgium.be>
info@clarinval.belgium.be

Julien Barreau
Porte-parole (FR)
julien.barreau@clarinval.belgium.be

Jonas Clottemans
Porte-parole (NL)
+32 474 40 63 35
jonas.clottemans@clarinval.belgium.be